

REVUE OFFICIELLE DE L'ÉGLISE ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR DE LA GUADELOUPE

Reflét



25 janvier 2023

Edition Spéciale

« **MARCHONS ENSEMBLE
EN ESPRIT ET EN VÉRITÉ...** »

Assemblées Générales Ordinaires de l'Église Adventiste du
Septième Jour de la Guadeloupe et de la F.A.C.S.A
Les 25 et 26 février 2023

ÉDITORIAL

Il est indéniable que cette mandature fut éprouvante pour l'ensemble de notre communauté chrétienne. Nous avons été confrontés à des défis sans précédent, comme la perte de proches, la peur pour notre santé et l'incertitude quant à notre avenir économique. Cependant, malgré ces épreuves, nous sommes ici aujourd'hui, plus forts que jamais et ensemble.

Comment est-ce possible ? C'est grâce à l'Esprit de Dieu qui nous habite. Il nous donne la force de faire face aux tempêtes de la vie, et de les traverser ensemble. L'unité de l'église est cruciale, car en étant unis, nous pouvons nous soutenir mutuellement et nous rappeler que Dieu est toujours avec nous.

La vie après la Covid-19 ne sera plus jamais comme avant, nous devons apprendre à vivre avec les conséquences de cette pandémie en nous perfectionnant, utilisant de nouvelles méthodes innovantes parfois, pour continuer la mission, ensemble.

Nous avons tous des regrets, des remords et des moments de faiblesse que nous aimerions effacer, mais c'est en reconnaissant nos fautes que nous pouvons avancer et grandir en tant qu'individus et en tant qu'église.

Il est important de se rappeler que le pardon est un acte de bonté envers soi-même autant qu'envers les autres. C'est en pardonnant que nous pouvons libérer notre esprit des chaînes du passé et *Marcher Ensemble en Esprit et en Vérité*.

La Bible nous parle de l'importance de l'unité dans plusieurs passages, comme Jean 17 :20-21 qui dit : *"Je ne prie pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croiront en moi grâce à leur message. Je prie pour qu'ils soient tous un, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, afin qu'ils soient aussi un en nous, pour que le monde croie que tu m'as envoyé."*

L'unité de l'église est un avant-goût de ce que sera le ciel, où tous les croyants seront unis dans l'amour de Dieu. C'est en étant unis dans la prière que nous pouvons faire face aux attaques de notre ennemi commun.

Ellen White a écrit : "L'unité de l'église est le témoignage le plus puissant que nous pouvons donner au monde de notre véritable dévouement à Dieu. C'est l'unité qui donne de la force à notre témoignage et qui attire l'attention des incroyants."

Nous prenons souvent l'exemple du roseau, pour parler de notre force et de notre résilience en Christ. Il se plie face aux tempêtes, mais ne se casse pas, cependant, nous ne sommes pas des roseaux, nous sommes des êtres humains et nous avons des limites. Il est important de reconnaître notre propre fragilité et de ne pas se sentir coupable d'avoir besoin de soutien ou de réconfort.

En ces temps difficiles, il est encore plus important que jamais de rester unis en tant qu'église. Faisons confiance à Dieu, car Il est notre rocher et notre refuge.

David BERGINA
Responsable des Communications



MOT DU PRÉSIDENT

Bien chers frères et sœurs,

Nous voici parvenu en 2023 ! Cette année nouvelle est pleine de nouvelles opportunités à saisir. Avec Dieu nous pouvons toujours grandir et aller toujours plus loin. C'est pourquoi l'apôtre Pierre nous fait cette belle invitation trouvée dans 2 Pierre 3 :18, « Mais croissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ. A lui soit la gloire, maintenant et pour l'éternité ! Amen ! »

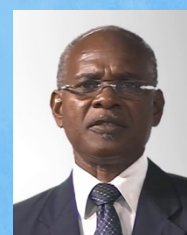
Notre raison d'être en tant qu'Église locale appartenant à l'Église mondiale c'est d'accomplir la mission qui consiste à sauver des personnes pour le royaume de Dieu. C'est le point central et tout gravite autour de cette réalité. Quand Jésus viendra, il doit trouver un peuple prêt pour le séjour éternel. Ainsi, nous nous organisons pour mener à bien chaque aspect de l'œuvre de Dieu ici-bas. Jésus ne prêchait pas uniquement la bonne nouvelle, il guérissait, délivrait hommes, femmes et enfants de la puissance des ténèbres, apportant paix, joie, espérance par rapport à son salut holistique. Il a scellé le tout par son sacrifice suprême. Ceux qui le suivent sont invités à être des disciples accomplis (Luc 6 :40). Notre mandat a clairement été spécifié par le ressuscité dans Matthieu 28 :18-20 et Marc 16 :16-20. Jusqu'à son retour, il doit nous trouver faisant ainsi. Il devra pouvoir dire à chacun : « C'est bien, bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de chose, je te confierai beaucoup, entre dans la joie de ton maître. » Matthieu 25 :21.

Aujourd'hui donc, nous encourageons chaque membre à s'impliquer personnellement dans cette belle mission, car le ministère vous appartient aussi selon Éphésiens 4 :10-16. « Celui qui est descendu, c'est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses. Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ, afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction, mais que, professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ. C'est de lui, et grâce à tous les liens de son assistance, que tout le corps, bien coordonné et formant un solide assemblage, tire son accroissement selon la force qui convient à chacune de ses parties, et s'édifie lui-même dans la charité. »

Mon vœu pour chacun de nous, c'est que nous acceptions de vivre avec une mentalité de saint, pratiquant la sainteté, comme l'apôtre Paul le dit dans Romains 6 :11, nous regardant comme morts au péché, et comme vivant pour Dieu en Jésus-Christ. Le temps de grâce est sur le point de se terminer. Les événements actuels le laissent à comprendre, soyons vierges sages, diligents et persévérants jusqu'à l'arrivée du Seigneur Jésus.

Pierre DUFAIT

Président de l'Église Adventiste du 7^{ème} Jour de la Guadeloupe





ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES DE L'ÉGLISE ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR DE LA GUADELOUPE ET DE LA F.A.C.S.A

« MARCHONS ENSEMBLE EN ESPRIT ET EN VÉRITÉ... »

les 25 et 26 février 2023

Gymnase de Boissard, 97139 Les Abymes

Samedi 25 février 2023 de 15h30 à 21h

Dimanche 26 février 2023 à partir de 7h45

Ordres du jour :

- Rapports
- Nominations
- Plans et résolutions



Interview du Pasteur Franck VOLTAIRE, Secrétaire Exécutif

Quels sont les objectifs d'une Assemblée Générale de l'Église Adventiste du 7^{ème} Jour ?

Les rencontres de l'Église dans le cadre des Assemblées Générales Plénières se tiennent selon les statuts tous les quatre ans. Il s'agit de rassemblements à caractère administratif, juridique et spirituel durant lesquels l'Église par une délégation se retrouve pour :

- Célébrer les bontés de l'Éternel pour sa guidance, son soutien et les résultats obtenus durant la mandature qui s'achève.
- Analyser l'œuvre réalisée, au travers des rapports produits, et ainsi évaluer le projet initial.
- Se projeter dans l'avenir et définir la nouvelle stratégie globale.
- Nommer une équipe de dirigeants et de collaborateurs pour mettre en œuvre les orientations adoptées dans le cadre de la mission évangélique.

Pouvez-vous préciser les principales commissions et leurs fonctions au sein de l'Assemblée Générale ?

Les principales commissions telles que stipulées dans les Statuts de l'Église Adventiste du Septième Jour de la Guadeloupe sont les suivantes :

- **La Commission d'Organisation** (Art. 10 ; sect.1). Composée de 33% des délégués elle propose à la délégation générale :
 - o Les membres de la *Commission de Nomination*
 - o Le président et le secrétaire de la *Commission des Plans et Résolutions*
- **La Commission de Nomination** (Art.10 ; sect. 2). Composée au prorata du nombre de membres de l'Église elle proposera à la délégation générale les dirigeants et les responsables de départements de l'Église. De plus, elle recommandera à l'assemblée la liste des membres de la *Commission Permanente des Statuts et Règlements* ainsi que celle des membres du *Conseil d'Administration*
- **La Commission des Plans et Résolutions** (Art. 10 ; sect. 3). Composée de l'ensemble des autres délégués elle proposera les orientations stratégiques pour la nouvelle mandature.

Interview de Gabrielle CHATEAUBON, Trésorière

La rédaction a voulu zoomer sur la fonction de trésorier d'une association loi 1901. Pour ce faire, quoi de plus naturel que d'interroger l'actuelle trésorière : Gabrielle CHATEAUBON !

David BERGINA (D.B) : Quelles sont les fonctions d'un trésorier ?

Gabrielle CHATEAUBON (G.C) En principe, les fonctions du trésorier dépendent des missions qui lui sont confiées par l'Assemblée Générale, le Règlement Intérieur, le Conseil d'administration et le Président. Ce dernier peut lui confier certains pouvoirs par délégation (signature seule ou conjointe sur les comptes bancaires, effectuer les paiements des achats/dépenses...).

Le trésorier est chargé de superviser l'équipe en charge de la saisie comptable, d'élaborer des documents prévisionnels obligatoires (budget...) et de présenter un rapport financier annuel.

Dans la pratique, les fonctions dévolues au trésorier dépendront surtout des compétences techniques/administratives de chacun des dirigeants, de leur personnalité ainsi que de leur aptitude à se compléter. C'est un savant mélange indispensable au juste équilibre nécessaire à une bonne gestion.

D.B : Quelles sont les qualités attendues/recherchées chez un trésorier ?

G.C : Le trésorier est avant tout disponible avec un sens aigu du relationnel. C'est aussi une personne engagée et dotée de compétences pour gérer les finances. Compte tenu de ce qui est attendu de lui, il saura établir des déclarations comptables, fiscales et sociales ; suivre les relations avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes ; et gérer les relations avec les banques.

Enfin, le trésorier est une personne de confiance qui saura respecter et faire respecter à la lettre l'ensemble des obligations de l'association.

D.B : Est-il obligatoire de tenir une Assemblée Générale ? Si oui, à quelle fréquence ?

G.C : La loi de 1901 n'oblige pas les dirigeants d'associations à tenir régulièrement des Assemblées Générales **SAUF** pour les associations reconnues d'utilité publique, celles bénéficiant de subventions publiques, celles membres de fédérations sportives et enfin les associations de culte. Ces dernières ont l'obligation de tenir une Assemblée Générale annuelle.

D.B : C'est donc ce que nous appelons l'Assemblée Générale financière ?

G.C : Juridiquement il existe deux types d'assemblée générale : ordinaire (AGO) et extraordinaire (AGE). L'AGO se tient chaque année et est l'occasion de faire tout ce que j'ai énoncé plus tôt.

L'AGE s'impose : Lors d'une modification des statuts, notamment un changement de dénomination, d'objet/but, des modalités d'adhésion ;

- La signature d'un prêt ou l'achat d'un bien immobilier ;
- La fusion ou la dissolution de l'association.

Tous ces éléments doivent apparaître dans les statuts de création de l'association. Il est donc primordial de bien les rédiger à la création de l'association et de se faire correctement accompagner à chaque modification.

D.B : Si j'ai bien retenu, l'AGO (Assemblée Générale Ordinaire) est l'occasion de présenter les comptes/bilans financiers. Quels sont les intervenants dans l'établissement de ces bilans ? Pouvons-nous avoir un schéma de la procédure ?

G.C : Les acteurs ou intervenants sont multiples.

Chaque année, un budget prévisionnel est élaboré (une estimation des recettes et des dépenses pour l'année). Lors de la réalisation des activités budgétées, il y a des mouvements de trésorerie (encaissements ou décaissements). Les premiers intervenants vont donc être les personnes (membres de l'association, responsables de département ...) qui réalisent ces activités.

D.B : En quoi interviennent-ils dans l'élaboration des comptes ?

G.C : Tout simplement en fournissant les justificatifs comptables conformes aux normes françaises (exemple pour une facture d'achat/dépenses : nom et adresse des parties, date, quantité et dénomination précise des produits ou services, prix unitaire, numéro SIRET...).

D.B : Qui intervient ensuite ?

G.C : Interviennent ensuite les collaborateurs comptables. Ils sont chargés de traduire de manière comptable les documents liés à la réalisation des activités. On codifie (choix des comptes selon le Plan Comptable Général) :

- les dépenses,
- les recettes,
- les mouvements de trésorerie (chèques, dépenses en caisse, relevés de compte),
- les immobilisations (le patrimoine de l'association : véhicule, immeubles, terrains, matériels informatiques...) et leur usure,
- les charges de personnel etc.

Une fois ces éléments saisis, le collaborateur fait un contrôle de cohérence de ses codifications. Un paiement est-il enregistré pour chaque dépense ? Les charges récurrentes sont-elles toutes présentes (12 factures pour le téléphone, 6 pour l'électricité, 4 pour l'eau etc) ?

D.B : Et si, pour reprendre l'exemple, toutes ces factures ne sont pas présentes, qu'est-ce que cela signifie ?

G.C : Soit il manque des justificatifs comptables auquel cas le collaborateur doit les réclamer ; soit une facture a pu être payée deux fois auquel cas cela crée un avoir chez le fournisseur.

D. B : *En fonction du volume de documents à saisir, ce doit être un travail de fourni.*

G.C : Être comptable demande une grande minutie et de la rigueur. C'est pourquoi l'Expert-comptable préconise de saisir régulièrement et de constituer un dossier de travail (numériser au fur et à mesure de la saisie, les documents utiles aux contrôles à la clôture des comptes).

D.B : *l'Expert-comptable est-il donc le troisième intervenant ?*

G.C : Parfois le 4^e même. Si le trésorier de l'association dispose de compétences comptables certaines, ce dernier peut intervenir.

D.B : *Quel est le rôle de l'Expert-comptable ?*

G.C : De même que les statuts prévoient les modalités de fonctionnement de l'association, la lettre de mission (contrat de prestation de services) définira les domaines d'intervention de l'Expert-comptable.

Ainsi il a pour mission de :

- Réviser les comptes annuels c'est-à-dire vérifier la bonne tenue des comptes avant leur clôture (contrôle du travail des collaborateurs)
- Attester de la cohérence et de la vraisemblance des comptes annuels
- Réaliser les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)
- Conseiller personnellement l'association et ses dirigeants en matière juridique et fiscale.

Lorsqu'il en existe un, l'Expert-comptable transmet ses notes de contrôle au commissaire aux comptes.

D.B : *le commissaire aux comptes contrôle donc l'Expert-comptable ?*

G.C : oui mais pas que. A l'inverse de l'Expert-comptable, le Commissaire aux comptes (CAC) n'est pas autorisé à s'intéresser à la gestion de l'entreprise. Sa mission première consiste à contrôler les comptes sociaux de l'association, c'est-à-dire à certifier leur régularité et leur sincérité. Cette certification valide le travail de l'Expert-comptable.

Le CAC réalise également des missions de contrôle interne selon les composantes suivantes : l'organisation interne, la diffusion d'informations, la gestion des risques. Il émet des avis et des recommandations.

Enfin, ce professionnel de la comptabilité vérifie que l'organisme respecte ses obligations sociales et juridiques ainsi que les réglementations en vigueur. Il renseigne aussi les dirigeants sur les modifications en matière légale et administrative.

Chant-thème

Non par ma force mais par ton Esprit

De bons bergers nous voulons être
A l'image de notre Maître
Ton Eglise faire paraître
Debout aimante et qu'elle soit prêtre !

Nous voulons prêcher ton amour
De bien des vies changer le cours,
Mais avant tout Seigneur, tu veux nous transformer
par ton Esprit tu veux nous préparer

En ton Eglise, fidèle,
je veux proclamer l'Espérance
En ton nom, divin Modèle
Annoncer la délivrance !

Mais ce n'est ni par ma force,
Ni par ma puissance
Mais par ton Esprit,
Par ton Esprit transformé

L'Église Adventiste du 7^{ème} Jour en Guadeloupe

L'Église Adventiste de la Guadeloupe fait partie de l'Église Adventiste du Septième Jour mondiale. Nous croyons en l'imminence de la seconde venue de Jésus-Christ. Appliquer la méthode de Jésus, aimer et servir est notre adage, notre leitmotif. L'Église est également connue pour son engagement en faveur de l'éducation et de la santé.

La communauté Adventiste de la Guadeloupe est composée d'environ **10300** membres. Il y a actuellement au sein de notre Fédération :

- 16 Pasteurs consacrés
- 9 prédicateurs autorisés
- 1 ouvrier retraité
- 5 Pasteurs rétrahés
- 2 Assistantes Pastorales
- 3 stagiaires
- autres ouvriers (1)

72 sections locales (églises et groupes), et différentes autres institutions appuient les activités de l'Église, dont la Radio Vie Meilleure, le Secours Adventiste, etc...



Bien que l'Église Adventiste de la Guadeloupe soit plus petite que certaines des autres communautés religieuses de la région, elle a tout de même une présence significative dans la société guadeloupéenne. Les membres de l'église sont respectés pour leur dévouement à leur foi et à leur communauté. Leur engagement à aider les personnes dans le besoin est largement apprécié.



L'église adventiste de la Guadeloupe a été confrontée aux mêmes défis que de nombreuses autres organisations à travers le monde pendant la pandémie de COVID-19. Les restrictions de rassemblement ont entraîné l'annulation ou la modification de certaines activités religieuses en présentiel, telles que les cultes et les études bibliques.



Cependant, l'église a rapidement réagi en utilisant des moyens de communication en ligne pour maintenir la connectivité avec les membres de la communauté.

Même dans les moments les plus difficiles, Dieu n'a jamais abandonné son église. Forts des expériences du passé, Marchons Ensemble, en Esprit et en Vérité.



« Marchons Ensemble en Esprit et en Vérité... »



J'IRAI

Reflet Numéro spécial du 25 janvier 2023
Service des Communications Église Adventiste du Septième Jour de la Guadeloupe

Revue Officielle de l'Église Adventiste du Septième Jour de la Guadeloupe et de la Fédération
des Associations Culturelles et Sociales des Adventistes



Télécharger le Reflet